

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/20**

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

**Séance du 19 juin 2020 à 19H30 délocalisée à l'
Espace « Marcel Wolfersberger » (crise
Sanitaire COVID-19)**

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 18

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Olivier GROSSE, Denis MAZERAND, Philippe DIDIERJEAN, Jean-Claude ROTH, Alexandre RIESE, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY, Mmes Josiane SCHWEY, Martine FROELICHER, Laurence HOFFMANN, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Valérie DITTLY, Elisabeth BOURGEOIS

Membres absents excusés : Nathalie BARBIER

◇◇◇◇◇◇◇◇

ADHESION AU CAUE DE LA MOSELLE

L'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle permet de devenir un partenaire privilégié de l'association. Les adhérents sont abonnés à la revue Perspectives, bénéficient de l'envoi gratuit des brochures et publications du CAUE et sont tenus au courant des actions et manifestations diverses pour lesquels ils bénéficient d'un tarif préférentiel (- 20 %).

Un service de documentation informatisé est accessible pour la consultation ou le prêt d'ouvrages, de revues, d'expositions et de vidéos.

Pour les communes qui souhaitent connaître leurs meilleures possibilités de réalisation ou d'insertion du projet communal dans son environnement, MATEC prodigue des conseils pour l'aménagement des espaces publics (rues, places, espaces verts...), la construction ou réhabilitation de bâtiments communaux, pour l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale...

Considérant que le Département de la Moselle finance par la Taxe d'aménagement à la fois le CAUE et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE pour les communes est le suivant :

• 0,20 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les communes.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Aussi, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

ID : 057-215705666-20200619-2020_DCM_20-DE



Art. 1 : d'adhérer au CAUE de la Moselle, dont présente délibération,

Art. 2 : de mandater Monsieur le Maire ou M. l'Adjoint délégué à l'Urbanisme pour représenter la commune, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Art. 3 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier

Réding, le 23 juin 2020

Le Maire de Réding,

Denis LOUTRE

